

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0664**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Economie circulaire - Subvention à l'association Ronalpia pour Les Boucles dans le cadre du programme d'accompagnement de projets entrepreneuriaux d'économie circulaire en partenariat avec Suez

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0664**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Economie circulaire - Subvention à l'association Ronalpia pour Les Boucles dans le cadre du programme d'accompagnement de projets entrepreneuriaux d'économie circulaire en partenariat avec Suez

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon souhaite accompagner les projets entrepreneuriaux d'économie circulaire pour développer de nouvelles offres de produits et services permettant de consommer moins de ressources et d'éviter la production de déchets ou de leur donner une deuxième vie. Forte de l'expérience de projets accompagnés entre 2017 et 2020, elle a fait le constat que :

- d'une part, les porteurs de projet rencontrent des freins communs à tout projet entrepreneurial (la posture de l'entrepreneur, la stratégie de commercialisation, etc.) et d'autres spécifiques à l'économie circulaire (rupture des approvisionnements, logistique et facturation de la collecte, accès à un foncier adapté, etc.),

- d'autre part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des pionniers de l'économie circulaire pour différentes raisons : le principe de lucrativité limitée les amène à travailler sur ces nouveaux modèles malgré un contexte qui reste majoritairement linéaire (faible coût des ressources, faible coût de gestion des déchets et fort coût de récupération et de transformation des matières) et les outils de coopération de l'ESS font particulièrement sens pour les projets d'économie circulaire.

Deux acteurs du territoire, Suez, une entreprise de l'économie circulaire "conventionnelle" et Ronalpia, un incubateur de l'économie sociale et solidaire, ont proposé à la Métropole un programme d'accompagnement des projets d'économie circulaire, appelé Les Boucles et sollicitent le soutien financier de la Métropole dans le cadre de ce programme.

**II - Description du programme Les Boucles**

Ce programme s'adresse à 3 cibles :

- des entrepreneurs ayant un projet de création d'une offre d'économie circulaire et des valeurs de l'ESS,
- des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire ayant déjà une offre d'économie circulaire depuis au moins 2 ans,
- des entrepreneurs de l'économie conventionnelle ayant un intérêt pour l'économie circulaire.

Les premiers bénéficieront du dispositif en création, ouvert à 10 porteurs de projet, avec 10 mois d'accompagnement, 38 modules et des accompagnements collectifs et individuels.

Les seconds bénéficieront du dispositif en croissance ouvert à 5 porteurs de projet, avec 10 mois d'accompagnement, 11 modules et des accompagnements collectifs et individuels.

Les troisièmes bénéficieront du dispositif à la carte, ouvert en fonction des places disponibles selon les modules, avec 3 modules dédiés à la découverte de l'économie circulaire pour 8 participants et 13 modules partagés avec les autres entreprises du programme sur l'un des enjeux de l'économie circulaire (2 à 5 places ouvertes).

Pour répondre aux besoins des entrepreneurs de l'économie circulaire, ce programme d'accompagnement comprend :

- des modules dispensés par des experts sur 3 briques : entrepreneuriat (21 modules, comme par exemple : adéquation projet/porteur, étude de marché, relation bancaire, préparation au *pitch*, *mix marketing*, manager, recruter, etc.), économie circulaire (14 modules, comme par exemple : l'économie circulaire, c'est quoi ?, la réglementation des déchets, la logistique des flux déchets, initiation à l'écoconception, initiation à l'économie de fonctionnalité, etc.) et économie sociale et solidaire (10 modules, comme par exemple : les statuts juridiques de l'ESS, l'entrepreneuriat responsable, aides et financements pour les projets, gestion des locaux, *pop-up store*, occupation temporaire, mesures d'impact, etc.).

- des temps d'inspiration (visite, co-développement), des temps d'accompagnement (entre pairs, rendez-vous individuels, permanence entrepreneuriat et permanence économie circulaire), du *mentoring* (individuel avec des coachs et collectif avec un *board* stratégique), des événements de mise en réseau (journée d'accueil, *pitch* inversé avec des comptes-clés, clôture), etc.

Ce programme représente un accompagnement total de 151h pour chaque projet en création, 139h pour chaque projet en croissance et 76h à la carte. Il sera animé par Ronalpia qui fera intervenir des experts de Suez sur l'économie circulaire et des experts d'autres entreprises en tant que coach ou terrain d'expérimentation en fonction des besoins.

La Métropole pourra être invitée à venir présenter le cadre de ses compétences et les objectifs des politiques publiques qu'elle conduit dans les domaines concernés.

### III - Budget prévisionnel du programme en 2021-2022 et plan de financement

Ce programme présente un coût prévisionnel de 92 476 €, soit :

- 5 440 € par projet environ pour une cible de 15 projets création et croissance et 2 projets à la carte, soit 100 % des 13 modules,

ou

- 3 030 € par projet environ pour une cible de 15 projets création et croissance et 13 projets à la carte qui prennent chacun une place dans l'un des 13 modules ouverts.

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)				Recettes (en €)	
	Ressources Humaines	Frais de fonctionnement	Total		
Ronalpia	49 876	11 750	61 626	Suez - (temps passé - référent Innovation sociale, experts d'économie circulaire)	30 850
Suez	29 600	1 250	30 850	Suez - soutien financier à Ronalpia	4 248
/				Métropole - subvention à Ronalpia	41 650
				autres partenaires - soutien à la 1 <sup>ère</sup> promotion	15 728
<b>Total</b>			<b>92 476</b>		<b>92 476</b>

L'accompagnement réalisé par Suez dans le cadre de ce programme est intégralement financé par l'entreprise. Le financement sollicité porte sur l'accompagnement réalisé par Ronalpia, qui ne dispose pas de fonds propres pour ce faire. Suez est prêt à y participer, en sus et pour la première année.

Dans le cadre de la pérennisation et du développement de ce programme, Ronalpia, Suez et la Métropole s'engagent à rechercher d'autres entreprises et d'autres collectivités territoriales pour être des terrains d'expérimentation et cofinanceurs. En cas de besoin, Suez s'est engagé à couvrir les 15 728 € restants pour la première promotion.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 41 650 € au profit de l'association Ronalpia pour son action d'accompagnement à l'entrepreneuriat en économie circulaire dans le cadre du programme Les Boucles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 650 € au profit de l'association Ronalpia dans le cadre du programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat en économie circulaire Les Boucles,

b) - la convention tripartite de partenariat à signer entre la Métropole, l'association Ronalpia et Suez pour la réalisation du programme sur l'année 2021-2022.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention précisant, notamment, les modalités de versement de cette subvention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 41 650 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2021 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P01O5216.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266421-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---